



Bulletin sur les tendances liées aux fraudes en marketing de masse #2011-10

Achat et vente en ligne

2012-01-25

Objet

Le présent bulletin donne un aperçu des tendances en matière de fraudes liées à la vente et l'achat de marchandises en ligne, et fournit une liste d'indices susceptibles d'aider les organismes publics et autres partenaires du secteur privé à repérer les fraudes potentielles.

Aperçu

- Depuis 2008, le Centre antifraude du Canada a observé que les fraudes en marketing de masse perpétrées en ligne sont celles qui font le plus de victimes parmi les Canadiens. En 2010, les consommateurs floués ont déclaré des pertes de plus de cinq millions de dollars liées à des achats et ventes en ligne.
- Les articles les plus prisés par les fraudeurs en ligne sont les véhicules à moteur (voitures, camions, bateaux et équipement lourd), les billets de spectacle (concerts, événements sportifs, etc.), le matériel électronique (téléphones cellulaires et ordinateurs portatifs), les animaux (chiots, oiseaux exotiques) et les biens locatifs.
- Selon l'article vendu ou acheté, les victimes peuvent perdre entre 200 \$ et 20 000 \$ CAN.
- Les escrocs ciblent aussi les vendeurs d'articles de valeur (véhicules et biens locatifs, p. ex.). Typiquement, l'acheteur qui se trouve à l'étranger envoie à la victime un montant dépassant le prix de l'article et demande ensuite à celle-ci de lui renvoyer le trop-perçu par une entreprise de transfert de fonds.
- Les victimes envoient principalement les fonds par virement télégraphique ou par différents moyens de paiement électronique et services de transferts d'argent (Western Union, Money Gram ou Ria Financial, p. ex.).
- Les données tirées des plaintes montrent que les escroqueries liées à l'achat de marchandises en ligne sont souvent d'envergure nationale et se produisent au Canada; tandis que celles liées à la vente en ligne sont davantage internationales et impliquent souvent un acheteur situé à l'étranger.

Indices

- articles offerts à des prix ridiculement bas dans les petites annonces en ligne;
- vendeurs peu ou pas notés par de précédents acheteurs;
- acheteurs et locataires situés à l'étranger;
- demandes de virement de fonds à une entreprise d'expédition;
- demandes de virement par le biais d'une entreprise de transfert de fonds;
- multiples virements électroniques de faibles montants, souvent effectués dans un compte personnel.

Perspective

Le présent bulletin donne un aperçu des tendances en matière de fraudes liées à la vente et l'achat de marchandises en ligne, et fournit une liste d'indices susceptibles d'aider les organismes publics et autres partenaires du secteur privé à repérer les fraudes potentielles. Si vous croyez avoir été victime de fraude ou si quelqu'un que vous connaissez peut l'avoir été, communiquez avec le CAFC au 1-888-495-8501 ou à www.centrefraude.ca

La fraude: Identifiez-la, signalez-la et enrayez-la.

Le présent document appartient à la GRC. Il est prêté à votre service à titre confidentiel et ne doit pas être reclassifié, copié, reproduit, utilisé ou diffusé, en tout ou en partie, sans le consentement de l'expéditeur. Il ne doit pas être utilisé dans des affidavits, des procédures judiciaires ou des assignations à comparaître ni à quelque autre fin juridique ou judiciaire. La présente mise en garde fait partie intégrante du document et doit accompagner toute information qui en est extraite.